



Assemblée Générale des actionnaires du 20 août 2019

- Approbation de l'ensemble des résolutions de l'Assemblée Générale ordinaire
- Deuxième convocation de l'Assemblée Générale extraordinaire le 03 septembre 2019

Ainsi qu'indiqué dans le communiqué de presse publié par la société Europlasma SA (« **Europlasma** ») le 31 juillet 2019, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire d'Europlasma s'est réunie le 20 août 2019 sous la présidence de Monsieur Jérôme Garnache-Creuillot, afin de prendre connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, de ratifier la cooptation des nouveaux membres du Conseil d'Administration, et de donner certaines autorisations financières et délégations au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société .

Présentation du groupe

Monsieur Jérôme Garnache-Creuillot a présenté le groupe Europlasma en rappelant notamment que le 4 juin 2019, à l'issue de l'audience du 28 mai 2019, le Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan a maintenu la période d'observation afin de permettre à la société Zigi Capital S.A. (« **Zigi Capital** ») de présenter son projet de plan de redressement par voie de continuation.

Suite à l'audience du 16 juillet 2019, le plan de redressement a été validé par le Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan par décision rendue le 2 août 2019.

Présentation de la gouvernance

Monsieur Jérôme Garnache-Creuillot a rappelé l'organisation de la gouvernance de la Société.

Le Conseil d'Administration se compose aujourd'hui de quatre membres : Monsieur Jérôme Garnache-Creuillot Président-Directeur Général, Monsieur Pascal Gilbert, administrateur indépendant, Monsieur Laurent Collet-Billon, administrateur indépendant, et Monsieur Erik Martel, administrateur indépendant.

Monsieur Jérôme Garnache-Creuillot, Monsieur Pascal Gilbert et Monsieur Laurent Collet-Billon ont été cooptés en remplacement, respectivement, de Monsieur Pierre Catlin, Monsieur Jean-Eric Petit et Monsieur Yann Le Doré, démissionnaires.

Résultats du vote de l'Assemblée générale

Le quorum de l'Assemblée Générale s'est établi à 23,086%. En conséquence, seule l'Assemblée Générale dans sa partie ordinaire a pu délibérer. Les résolutions soumises à l'Assemblée Générale dans sa partie extraordinaire seront soumises à une nouvelle Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration d'Europlasma a décidé de convoquer cette nouvelle Assemblée Générale **le 3 septembre 2019 à 11 heures à Pessac (33)**.

Les actionnaires ont approuvé toutes les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire . Ils ont ainsi notamment : ratifié la cooptation de Messieurs Jérôme Garnache-Creuillot, Pascal Gilbert et Laurent Collet-Billon en qualité de membres du Conseil d'Administration.

L'ensemble des résolutions présentées à l'Assemblée Générale ordinaire du 20 août 2019 et le résultat des votes sont disponibles sur le site internet d'Europlasma : www.europlasma.com, rubrique « Investisseurs et Actionnaires ».

A propos d'EUROPLASMA

Au cœur des problématiques environnementales, EUROPLASMA conçoit et développe des solutions plasma innovantes destinées à la production d'énergies renouvelables et à la valorisation des déchets dangereux ainsi qu'à des applications sur-mesure pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0000044810-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations: www.europlasma.com.